

Date de publication : 7 mars 2026

N° 2026-018

**ARRÊTÉ**  
**COMPLÉTANT L'ORGANISATION DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE**  
**D'ACCÈS AU GRADE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**  
**SESSION 2025**

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du sport disposant en son article L. 221-3 que les sportifs, les arbitres et juges de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des États membres de l'Union européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

*Notre mission,  
faciliter  
les vôtres !*

Vu le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L 325-30 du code général de la fonction publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs Centres de Gestion ;

Vu l'arrêté n° 2025-004 du 16 janvier 2025 portant ouverture des concours externe et interne d'accès au grade de rédacteur territorial ;

Vu l'arrêté n° 2025-057 du 2 octobre 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe et interne d'accès au grade de rédacteur territorial ;

Vu l'arrêté n° 2025-058 complétant l'organisation des concours externe et interne d'accès au grade de rédacteur territorial ;

Vu l'arrêté n° 2025-059 portant modification de la liste des admis à concourir aux concours externe et interne d'accès au grade de rédacteur territorial ;

Vu l'arrêté n° 2025-060 complétant l'organisation des concours externe et interne d'accès au grade de rédacteur territorial ;

Vu l'arrêté n° 2026-003 complétant l'organisation des concours externe et interne d'accès au grade de rédacteur territorial ;

Vu l'arrêté n° 2026-009 complétant l'organisation des concours externe et interne d'accès au grade de rédacteur territorial ;

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

### ARRETE :

**Article 1 :** La liste des intervenants qui ont été désignés pour procéder à la correction des copies des concours interne et externe de rédacteur est fixée de la manière suivante :

TYPE CONCOURS	EPREUVE	DOMAINE	NB COPIES	NOM	PRENOM
Externe	Questions	Action sanitaire et sociale	74	VEGEE	Evelyne
Externe	Questions	Action sanitaire et sociale	74	FRAYSSINET	Marie-Line
Externe	Questions	Droit civil	38	BRUNEAU	Anick
Externe	Questions	Droit civil	38	HUTARECK	Virginie
Externe	Questions	Droit public	112	DURAND	Mauricette
Externe	Questions	Droit public	112	BERNARD	Jacques
Externe	Questions	Finances, Budgets et Intervention économique	53	FONTAINE	Christian
Externe	Questions	Finances, Budgets et Intervention économique	53	BERNARD	Jacques
Externe	Note	-	70	GOUINEAU	Xavier
Externe	Note	-	70	NEVEU	Stéphanie
Externe	Note	-	70	JOLLY	Hélène
Externe	Note	-	70	HUTARECK	Virginie
Externe	Note	-	71	CLENET	Céline
Externe	Note	-	71	PETIT	Anne-Marie
Externe	Note	-	70	NICOLAS	Hélène
Externe	Note	-	70	RENOIR	Gilles
Interne	Note	Action sanitaire et sociale	67	FENDELEUR	Vincent
Interne	Note	Action sanitaire et sociale	67	MANCEAU	Mickaël
Interne	Note	Action sanitaire et sociale	67	JANITOR	Hélène
Interne	Note	Action sanitaire et sociale	67	HUSSEAU-TELLIER	Karine
Interne	Note	Droit civil	68	GUIVARCH	Juliette
Interne	Note	Droit civil	68	DUPONT	Tatiana
Interne	Note	Droit civil	68	PARISOT	Sébastien
Interne	Note	Droit civil	68	VENEREAU	Fabrice
Interne	Note	Droit public	74	ALBERT	Julien
Interne	Note	Droit public	74	ARNAUD	Sabine
Interne	Note	Droit public	74	DUVAL	Jean-Christophe
Interne	Note	Droit public	74	FARCY	Sylvain
Interne	Note	Droit public	74	GABORIAU	Karine
Interne	Note	Droit public	74	ROUGEMONT	Elodie
Interne	Note	Droit public	74	GUIBERT	Manuel
Interne	Note	Droit public	74	LOQUET	Isabelle
Interne	Note	Droit public	73	GUITTET	Sébastien
Interne	Note	Droit public	73	COLLARD	Romain
Interne	Note	Finances, Budgets et Intervention économique	66	FONTAINE	Christian
Interne	Note	Finances, Budgets et Intervention économique	66	GAUVRIT	Yoann
Interne	Note	Finances, Budgets et Intervention économique	67	FAUGER	Agnès
Interne	Note	Finances, Budgets et Intervention économique	67	PINEAU	Damien

**Article 2 :** Monsieur Emmanuel GUIBERT a participé, le 30 juin 2025, à la réunion nationale de choix des différents sujets utilisés pour les concours interne et externe de rédacteur territorial session 2025 et conçus dans le cadre de la cellule nationale de conception des sujets.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 085-288500028-20260305-2026\_018-AR



**Article 3** : La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'élaboration de l'arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat en Vendée et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à La Roche-sur-Yon,

**LE PRÉSIDENT,**

**Eric HERVOUET**